

---

Présidence : Slovaquie

## 1212<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 17 janvier 2019

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 10  
Clôture : 16 h 25

2. Président : Ambassadeur R. Boháč  
Ambassadrice K. Žáková

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Armen Papikyan.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE  
PARLEMENTAIRE DE L'OSCE,  
S. E. M. GEORGE TSERETELI

Président, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/1/19 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/33/19), Azerbaïdjan (PC.DEL/47/19 OSCE+) (PC.DEL/48/19 OSCE+) (PC.DEL/49/19 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/24/19), Turquie (PC.DEL/22/19 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/29/19 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/43/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/19/19/Corr.1), Suisse (PC.DEL/32/19 OSCE+), Norvège, Géorgie (PC.DEL/42/19 OSCE+), Arménie (PC.DEL/52/19 OSCE+) (PC.DEL/53/19 OSCE+), Moldavie, Italie, Saint-Siège (PC.DEL/20/19 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/46/19), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/35/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/27/19), Turquie (PC.DEL/51/19 OSCE+), Suisse (PC.DEL/34/19 OSCE+), Canada
- b) *Situation en Ukraine et nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/21/19), Autriche (annexe), Ukraine
- c) *Liberté d'expression en Fédération de Russie* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/37/19), Suisse, Fédération de Russie (PC.DEL/25/19 OSCE+), France, Pays-Bas, Royaume-Uni
- d) *Nouvelle vague de violations des droits de l'homme à l'égard des personnes LGBTI en Tchétchénie (Fédération de Russie)* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Australie, la Géorgie, l'Ukraine et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/38/19), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/28/19), Ukraine (PC.DEL/44/19), Fédération de Russie
- e) *Maintien en détention d'O. Titiev, chef du Centre des droits de l'homme « Memorial », en Fédération de Russie* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/39/19), Fédération de Russie (PC.DEL/26/19 OSCE+)
- f) *Affaire de la journaliste P. Ünker en Turquie* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de

l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie et le Canada, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/40/19), Suisse (PC.DEL/36/19 OSCE+), Turquie

- g) *Situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* : Fédération de Russie (PC.DEL/23/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/50/19), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/30/19 OSCE+), Roumanie-Union européenne (PC.DEL/41/19), Turquie

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Visites du Président en exercice en Ukraine et en Moldavie en janvier 2019* : Président
- b) *Nomination de S. E. M. Lukáš Parížek, Secrétaire d'État au Ministère slovaque des affaires étrangères et européennes, en tant que Président du Groupe de travail informel sur les barèmes des contributions pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2019 (CIO.GAL/6/19 OSCE+)* : Président
- c) *Conférence de la Présidence sur la lutte contre l'antisémitisme dans l'espace de l'OSCE, prévue à Bratislava les 5 et 6 février 2019 (CIO.GAL/7/19 OSCE+)* : Président
- d) *Modalités de la 1213<sup>e</sup> séance du Conseil permanent, prévue le 24 janvier 2019* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Participation du Secrétaire général à la réunion du Groupe consultatif sur l'initiative contre la traite au moyen des technologies, tenue le 16 janvier 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/8/19 OSCE+) (SEC.GAL/8/19/Add.1 OSCE+)
- b) *Participation du Secrétaire général au Basel Peace Forum « Repenser la paix, innover pour l'avenir », tenu à Bâle (Suisse) les 13 et 14 janvier 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/8/19 OSCE+) (SEC.GAL/8/19/Add.1 OSCE+)
- c) *Participation du Secrétaire général à la réunion annuelle de la Présidence de l'OSCE et du Secrétariat avec les chefs des opérations de terrain et des institutions, tenue les 10 et 11 janvier 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/8/19 OSCE+) (SEC.GAL/8/19/Add.1 OSCE+)
- d) *Nomination de la nouvelle Chef du Centre de documentation de l'OSCE à Prague, l'Ambassadrice I. Krasnická* : Secrétaire général (SEC.GAL/8/19 OSCE+) (SEC.GAL/8/19/Add.1 OSCE+)
- e) *Prorogation de l'avis de vacance du poste de Directeur du contrôle interne* : Secrétaire général (SEC.GAL/8/19 OSCE+) (SEC.GAL/8/19/Add.1 OSCE+)

- f) *Participation du Secrétaire général à la réunion annuelle du Forum économique mondial, prévue à Davos-Klosters (Suisse), du 22 au 25 janvier 2019 : Secrétaire général (SEC.GAL/8/19 OSCE+) (SEC.GAL/8/19/Add.1 OSCE+)*

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élection présidentielle en Ukraine prévue le 31 mars 2019 : Ukraine (PC.DEL/45/19), Fédération de Russie*
- b) *Élections législatives prévues en Andorre le 7 avril 2019 : Andorre*
- c) *Élection présidentielle prévue en Slovaquie les 16 et 30 mars 2019 : Slovaquie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 24 janvier 2019 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1212  
17 January 2019  
Annex

FRENCH  
Original: GERMAN

---

**1212<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1212 du CP, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE**

Madame la Présidente,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole. En réponse à la déclaration que vient de faire la Fédération de Russie, je tiens à faire part des observations ci-après.

L'Autriche œuvre partout dans le monde en faveur du maintien de la liberté de la presse et de la protection des journalistes. La protection de la liberté d'opinion et de la presse est une valeur fondamentale dans les États démocratiques et figurait par conséquent aussi parmi les priorités de la Présidence autrichienne de l'Organisation en 2017. Cet engagement vaut en cas de restriction de la liberté de la presse et des médias dans le monde entier et aussi, bien entendu, dans les États participants de l'OSCE.

En ce qui concerne l'affaire d'un journaliste autrichien et correspondant de l'organisme public de radiodiffusion autrichien (ORF) en Ukraine, je tiens à rappeler qu'elle fait actuellement l'objet de consultations bilatérales avec l'Ukraine. L'Autriche espère vivement qu'elles permettront de trouver rapidement une solution.

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.